



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 045-214503385-20251021-2025_078-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote
A la Majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 21/10/2025
Et
Publication du : 21/10/20255

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire,
M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine,

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice,
M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte,
Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude,
M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe,
Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane,
Mme MEUNIER Sylvie à M. COULON François,
Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise.

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2025-078 – APPROBATION DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL 2025

Par délibérations des 28 janvier et 27 mai 2025, le Conseil Municipal a adopté les budgets primitif et supplémentaire pour l'exercice 2025, équilibrant ainsi le budget :

SECTION	TOTAL BUDGET 2025 (BP+BS)
Fonctionnement	
dépenses	9 890 837,11 €
recettes	12 378 394,89 €
Investissement	
Dépenses (inclus restes à réaliser)	5 272 240,15 €
Recettes (inclus restes à réaliser)	5 272 240,15 €

À ce stade de l'année, des ajustements en section de fonctionnement sont nécessaires pour compléter les crédits en dépenses au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Ce besoin s'explique par :

- **Évolution :**
 - Animation : étoffement de l'équipe pour respecter les taux d'encadrement
 - Restauration accueil de loisirs été : étoffement de l'équipe pour permettre d'absorber l'impact de l'augmentation du nombre d'enfants
 - Petite enfance : étoffement de l'équipe en vue de l'évolution à venir de la structure d'accueil
 - Police : étoffement de l'équipe, mise en place d'astreintes de sécurité hebdomadaires
 - Technique : rupture conventionnelle du directeur, mise en place d'astreintes techniques hebdomadaires, augmentation de temps de travail d'un poste suite à augmentation du besoin en nettoyage de locaux loués
 - Scolaire : recrutement d'un second apprenti, remboursement de demi-traitement pour deux agents en congé maladie ordinaire depuis 2024 ((congé requaifiés en congés de longue maladie et obligeant à rembourser le demi-traitement non versé depuis le début de leur arrêt)
 - Administratif et scolaire : indemnisation de congés payés pour deux agents en arrêt depuis plusieurs années et mis à la retraite pour invalidité
 - Tous services : augmentation de traitement et/ou de régime indemnitaire suite à évolution de carrière ou de missions
 - Tous services :
 - augmentation des cotisations diverses suite aux nouveaux recrutements (dont comité d'action sociale, mutuelle, prévoyance, chèques déjeuner)
 - augmentation de la cotisation « assurance statutaire » (régularisation liée à l'augmentation de la masse salariale en 2024, et à l'augmentation du taux de cotisation en lien direct avec la réforme des retraites), l'assurance n'étant aujourd'hui souscrite que pour l'accident de travail, la maladie professionnelle et le décès seulement
- **Maladie :**
 - Nombreux recours à des contractuels ou à des heures complémentaires/supplémentaires pour pallier l'absence d'agents en maladie, maternité ou à temps partiel thérapeutique, arrêts souvent longs et nécessitant impérativement un remplacement (notamment postes concernés par des taux d'encadrement obligatoires, ou concernés par des locaux loués où l'entretien est obligatoire) :
 - ces contrats étant en « doublon » de rémunération des agents absents et rémunérés pour la plupart
 - ces contrats étant grevés par la prime de précarité obligatoirement versée en fin de contrat (notamment CDD courts avec des rémunérations peu élevées)
 - ces contrats étant concernés par le régime indemnitaire (depuis nouvelle délibération « régime indemnitaire » de novembre 2024) pour des raisons d'équité entre agents.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°1 au budget 2025 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611-020 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-30 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-511 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	103 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-512 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-60628-021 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-511 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-020 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-847 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633-845 : Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère Général	270 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-021 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-021 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-021 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417-211 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-021 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-021 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-021 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	18 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-021 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478-021 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	349 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-021 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-70875-4228 : Remboursement de frais par les communes membres du GFP (Groupement à Fiscalité Propre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-75888-213 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-75888-66 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	270 500,00 €	349 000,00 €	0,00 €	78 500,00 €

Total Général	78 500,00 €	78 500,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

- **De constater** que le budget total 2025 est désormais équilibré ainsi (avec suréquilibre en recettes de fonctionnement dû à l'important excédent reporté) :

SECTION	TOTAL BUDGET 2025 (BP+BS+DM)
Fonctionnement	
dépenses	9 969 337,11 €
recettes	12 456 894,89 €
Investissement	
Dépenses (inclus restes à réaliser)	5 272 240,15 €
Recettes (inclus restes à réaliser)	5 272 240,15 €

Adopté à la Majorité

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- Votants : 28
- Votes POUR : 23
- Vote CONTRE : 0
- Vote ABSTENTION : 5 (MMES BALOCHE – DUCHESNE – MM PRIGENT PRIOU GUIRAUD)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Adeline DUCHESNE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 21/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>